

***EHPAD Constance de Durbois***  
***9, rue Constance de Durbois***  
***18310 GRACAY***

*Tél. 02.48.53.03.90*

*Fax 02.48.53.03.91*

*[ehpad.gracay@wanadoo.fr](mailto:ehpad.gracay@wanadoo.fr)*



**Livret d'accueil**

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) de GRACAY.*

*Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du C.A.S.F.*

*Il a reçu l'avis favorable des Conseil de la vie sociale et Comité technique d'établissement en date du 14 janvier 2013 et a été adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 15 janvier 2013.*

*L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour une visite de l'établissement.*

# Sommaire

## 1-Présentation générale de l'établissement page 04

## 2-Séjour et vie pratique pages 06 à 12

La chambre, votre chambre	page 06
Les repas	page 07
Les espaces de convivialité	page 08
Les animations	page 09
Le service lingerie	page 10
Le coiffeur	page 10
Le culte	page 11
Le courrier	page 11
Les visites	page 11
Liberté d'expression	page 12
Recommandations	page 12

## 3-Séjour et santé page 13

## 4-Formalités d'admission page 14

Les pièces constitutives du dossier	page 14
Les tarifs	page 15
Vos interlocuteurs	page 16

# 1-Présentation générale de l'établissement

L'E.H.P.A.D. de GRACAY est un établissement public autonome.

Il accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Le directeur, A. PALICOT, est chargé d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration.

Les instances :

✓ **Le Conseil d'Administration**, instance décisionnelle présidée par J.P. CHARLES, maire de GRACAY et vice-président du Conseil Général du CHER, définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points.

✓ **Le Conseil de la Vie Sociale**, instance consultative, est composé de représentants des résidents, des familles, des personnels et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement.

Proche du centre-ville, l'EHPAD, lieu de vie et de soins, permet aux résidents de maintenir une vie sociale et familiale.

Après sa restructuration complète, l'E.H.P.A.D. offre un ensemble de locaux d'hébergement et de lieux de vie en commun dans des conditions de confort, de sécurité et de qualité optimales.

Sa capacité d'accueil est de :

- 100 lits d'hébergement permanent dont un secteur sécurisé de 11 chambres,
- 2 lits d'hébergement temporaire.

Les séjours en hébergement temporaire (d'une durée minimum de 7 jours et maximum de 90 jours) s'adressent à des personnes habituellement soutenues à domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une aide supplémentaire ponctuelle. Ces courts séjours peuvent également être l'occasion, pour une personne, de se familiariser avec l'établissement afin de préparer une admission future.

L'établissement est habilité à l'aide sociale, à l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A) et à l'allocation au logement social (A.L.S.).



## 2-Séjour et vie pratique

### La chambre

Quelle que soit sa situation dans l'établissement, la chambre est meublée et équipée de manière identique, avec placard, système d'appel malade, prise d'antenne télévision, prise de téléphone ...

*(Concernant toute demande d'installation téléphonique, elle s'effectuera par l'intermédiaire d'un opérateur téléphonique, et la facture vous sera alors adressée nominativement par ce dernier.*

*Il est possible, de façon exceptionnelle, d'utiliser les lignes téléphoniques du secrétariat en cas de nécessité urgente.)*

Le mobilier (lit, chaise, table, fauteuil ...) appartient à l'EHPAD. Le résident a la possibilité de personnaliser sa chambre avec des effets personnels dans la limite de la surface et de l'accessibilité.

Le cabinet de toilette est équipé de lavabo, douche, WC, barres d'appui ...



Vous pouvez recevoir dans votre chambre famille, amis, ou quiconque vous rend visite, à votre guise.

Toute activité de démarchage est soumise à l'autorisation expresse de la direction.

## Les repas

La salle à manger, spacieuse, claire et climatisée accueille les résidents pour le déjeuner et le dîner. Le petit déjeuner est quant à lui servi en chambre.

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- à partir de 7h30 pour le petit déjeuner,
- à partir de 12h30 pour le déjeuner,
- entre 15h30 et 16h30 pour le goûter,
- à partir de 18h30 pour le dîner.

En cas de problème de santé et sur avis médical, les résidents peuvent, ponctuellement, être servis en chambre.

Vous pourrez également recevoir votre famille ou vos amis à déjeuner (dans l'espace réservé à cet effet), à condition d'en aviser le secrétariat, au moins 48h à l'avance, et dans la limite des places disponibles. De la même façon, n'oubliez pas de prévenir l'administration ou l'infirmière si vous vous absentez pour les repas.



Les menus servis sont établis lors de la commission des menus, avec la participation d'une diététicienne, et élaborés avec soins par l'équipe de cuisine.

L'établissement assure également un service de portage de repas à domicile.

## Les espaces de convivialité

A l'extérieur, vous aurez le loisir de découvrir un jardin clos, verdoyant et fleuri, avec espaces de repos.

Pour les plus téméraires, un parcours santé, doté d'un ensemble d'agrès destinés à conserver une autonomie à la marche, a été créé.



A l'intérieur, des salons aménagés de-ci de-là de l'établissement favorisent les moments de détente ou de distraction (jeux, lecture, télévision), et de rencontres avec d'autres résidents. Ces espaces sont également à votre disposition pour accueillir vos proches.



@ Un point Internet tout équipé est également mis à disposition des résidents, avec la possibilité pour chacun de créer sa boîte aux lettres Internet personnelle et ce afin de communiquer librement avec ses proches.



## Les animations



L'E.H.P.A.D. est avant tout un lieu de vie ; le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résident.

Dans ce but, il est proposé du lundi au vendredi un choix d'animations régulières auxquelles chacun est libre de participer.

*(jeux de société, travaux manuels, séances de projection de films ou de diapositives, gymnastique douce, ateliers lecture, sorties sur le marché, repas à thèmes, célébration des anniversaires une fois par mois, et ponctuellement, des sorties, pique-niques, voyages sur une journée, marché de Noël, fête de la musique ...)*

Le programme des activités est affiché dans l'établissement.

Ne manquez pas ces occasions pour faire connaissance avec les autres résidents et les agents qui seront là pour vous aider, éventuellement, dans vos déplacements.

## Le service lingerie

Le personnel de lingerie assure le lavage, le repassage, les petites coutures et la redistribution du linge de tous les résidents sous réserve que celui-ci soit marqué (étiquettes cousues). Dans le cas contraire, l'entretien sera laissé à votre famille.



Le linge plat (draps, taies ...) est traité à l'extérieur aux frais de l'établissement.

Il est conseillé d'éviter les vêtements trop fragiles qui supportent difficilement les lavages en machine.

## Le coiffeur



Deux coiffeuses de la ville de Graçay interviennent sur rendez-vous chaque mardi et mercredi, dans le salon de coiffure de l'établissement.

Les inscriptions s'effectuent auprès du secrétariat.

Les frais restent à la charge de l'utilisateur.

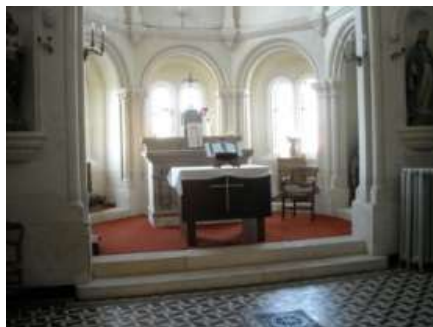
## Le culte

L'établissement dispose d'une chapelle au centre du bâtiment du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Cette chapelle est libre d'accès.

Une fois par mois, une messe y est célébrée. La date est diffusée par voie d'affichage dans l'établissement.

Chaque résident peut recevoir la visite d'un ministre du culte de son choix, à sa demande.



## Le courrier



Chaque matin, du lundi au vendredi, le courrier est distribué dans les chambres.

Le courrier à envoyer peut être déposé dans une boîte située à l'entrée de l'établissement. La levée est à 15h.

## Les visites

Vous pouvez recevoir toute visite de votre choix et à toute heure.

Néanmoins, dans un souci de bon fonctionnement du service et par considération pour les autres résidents, il est souhaitable que les visiteurs évitent le moment des toilettes et les heures de repas, sauf s'ils prennent ce repas avec vous.

Nous vous conseillons donc autant que possible d'inviter vos proches à vous rendre visite entre 11h00 et 12h30, et de 14h00 à 19h00.

## Liberté d'expression

Comme tout un chacun, vous avez le droit de vous exprimer, d'écrire, d'émettre vos opinions et de communiquer librement. Vous pourrez vous porter candidat pour participer aux différentes commissions de l'établissement :

- conseil d'administration,
- conseil de vie sociale,
- commission d'animation,
- commission des menus.

## Recommandations

Dans le respect des règles de sécurité, il est recommandé de :

- ne pas fumer dans les chambres,
- ne pas brancher d'appareils électriques défectueux,
- ne pas utiliser de complément lumineux hors norme (lampe de chevet ...).

Concernant les biens et valeurs personnels et conformément à la loi n°92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détériorations des objets déposés, vous avez la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeurs auprès du Trésor Public de VIERZON.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets non régulièrement déposés selon la procédure ci-dessus.

### 3-Séjour et santé

Conformément à la législation, vous avez le libre choix de votre médecin traitant, mais compte tenu de la situation locale et du manque de praticien, un médecin attaché à l'établissement assure la fonction de médecin coordonnateur et le suivi médical de tous les résidents.

Sa rémunération est prise en charge par l'établissement.

Un kinésithérapeute et une pédicure rémunérés par l'EHPAD peuvent intervenir auprès de vous si nécessaire.

Les soins et la distribution des médicaments sont assurés par des infirmières diplômées d'état, les soins de nursing par les aides-soignants ou les aides médico-psychologiques qui prendront en charge des personnes désorientées.

Cette équipe soignante est encadrée par un cadre de santé.

Une psychologue, présente dans l'établissement à temps complet, est à votre disposition pour vous rencontrer, vous et/ou votre famille, quand vous en manifesterez le souhait.



## 4-Formalités d'admission

La demande d'admission est à retirer à l'accueil de l'établissement et doit être retournée, dûment complétée, auprès de la Direction. Elle est examinée conjointement par le médecin coordonnateur et le cadre de santé. L'admission est ensuite prononcée par le Directeur.

### Les pièces constitutives du dossier

Le dossier administratif d'admission complet est composé :

1. du contrat de séjour signé,
2. du règlement de fonctionnement signé,
3. des pièces complémentaires suivantes :
  - nom, adresse et n° de téléphone de la famille et s'il en a été désigné par le résident, les coordonnées de la personne de confiance,
  - livret de famille,
  - carte vitale et carte de mutuelle,
  - attestation de sécurité sociale,
  - attestation d'assurance responsabilité civile,
  - justificatifs des ressources (pour toute demande d'aide : aide sociale, APA, aide au logement ...)
  - R.I.B. / R.I.P.

## Les tarifs

Les prix de journée et les tarifs dépendance sont fixés annuellement par un arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental au vu de propositions budgétaires établies par l'établissement et discutées par toutes les instances décisionnelles.

Ce prix de journée prend effet à la date fixée dans l'arrêté.

Les familles et les résidents en sont informés par voie d'affichage.

La tarification journalière applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est la suivante :

- *tarif hébergement :*
  - + de 60 ans : 52.17 €
  - - de 60 ans : 70.21 €
- *tarif dépendance :*
  - GIR 1/2 : 23.02 €
  - GIR 3/4 : 14.61 €
  - GIR 5/6 : 6.20 €

Les frais de séjour sont facturés à terme échu mensuellement et le règlement doit être adressé au Centre des Finances Publiques de Vierzon - 6 rue du Général de Gaulle – BP 537 – 18102 VIERZON CEDEX.

En cas d'impossibilité financière, une demande d'aide sociale aux personnes âgées peut être instruite auprès des services du Conseil Général du département dont relève le domicile de secours de la personne accueillie.

## Vos interlocuteurs

### *A l'extérieur de l'établissement*

Vous recherchez des informations et du soutien pour votre vie quotidienne à domicile, vous rencontrez des difficultés lors de votre retour à domicile suite à une hospitalisation, vous êtes aidant d'une personne âgée dépendante et vous avez besoin de soutien (difficultés dans les démarches, épuisement, isolement...), une équipe de professionnels est à votre écoute au **Pôle Séniors Vierzon Sologne**.

- Contact :  
*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h*  
☎ 02 48 52 08 05  
3 rue Claude Chevalier – 18100 VIERZON  
[poleseniorsvierzonsologne@orange.fr](mailto:poleseniorsvierzonsologne@orange.fr)
  
- Autres contacts utiles :
  - ✓ L'Agence Régionale de Santé : [www.ars.centre.sante.fr](http://www.ars.centre.sante.fr)
  - ✓ Conseil général du Cher : [www.cg18.fr](http://www.cg18.fr)





## Organigramme de l'EHPAD Constance de Durbois - GRACAY

